

# Plain-Pied

contact@plain-pied.com

081/39 06 36

[www.plain-pied.be](http://www.plain-pied.be)

Rue Nanon 98 - 5000 - Namur



MEMBRE DE :   

AVEC LE SOUTIEN DE :    
Agence pour une Vie de Qualité  
  

## L'accessibilité des chambres en milieu de soins

Hôpitaux, MR, MRS...



Plain-Pied 

***Recommandations et  
normes légales***



Pour approfondir vos connaissances et vous aider dans la mise en accessibilité de vos espaces, nous mettons à votre disposition des **fiches techniques détaillées** sur divers aménagements essentiels. Que ce soit pour les ascenseurs, les cheminements accessibles, les escaliers, les parkings, les salles de bain, la signalétique ou bien d'autres thématiques, vous y trouverez des recommandations pratiques et des exemples concrets.

N'hésitez pas à consulter notre site internet <https://plain-pied.be>, rubrique "**Ressources**", pour accéder à ces documents

## Selon le CoDT et Annexe 120, Chapitre 5

### obligations

#### Capacité et accessibilité

- Chaque maison de repos et de soins dispose d'au minimum **25 places**.
- Pour les chambres accessibles au public :
  - **1 chambre accessible minimum + 1 supplémentaire par tranche de 50 chambres**.
  - Un cheminement libre de 90 cm autour du mobilier.
  - Une **aire de rotation de 150 cm**, hors débattement des portes.

#### Sanitaires et équipements

- Dans les établissements de plus de 50 chambres, **une salle de bain communautaire accessible supplémentaire est requise**.

#### Confort et signalétique

- Chambre numérotée avec le nom des occupants (sauf opposition du résident).

## Espacement et dimensions

- Entre les lits : **90 cm** minimum.
- Lit écarté de **80 cm** minimum d'une fenêtre.
- Capacité maximale : **2 résidents par chambre**.
- Hauteur sous plafond : **2,5 m minimum**.

## Normes pour les nouvelles constructions et les réaménagements

- **Locaux sanitaires distincts** : lavabo, douche de plain-pied, W.C.
- Sanitaires accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

## Mobilier minimal

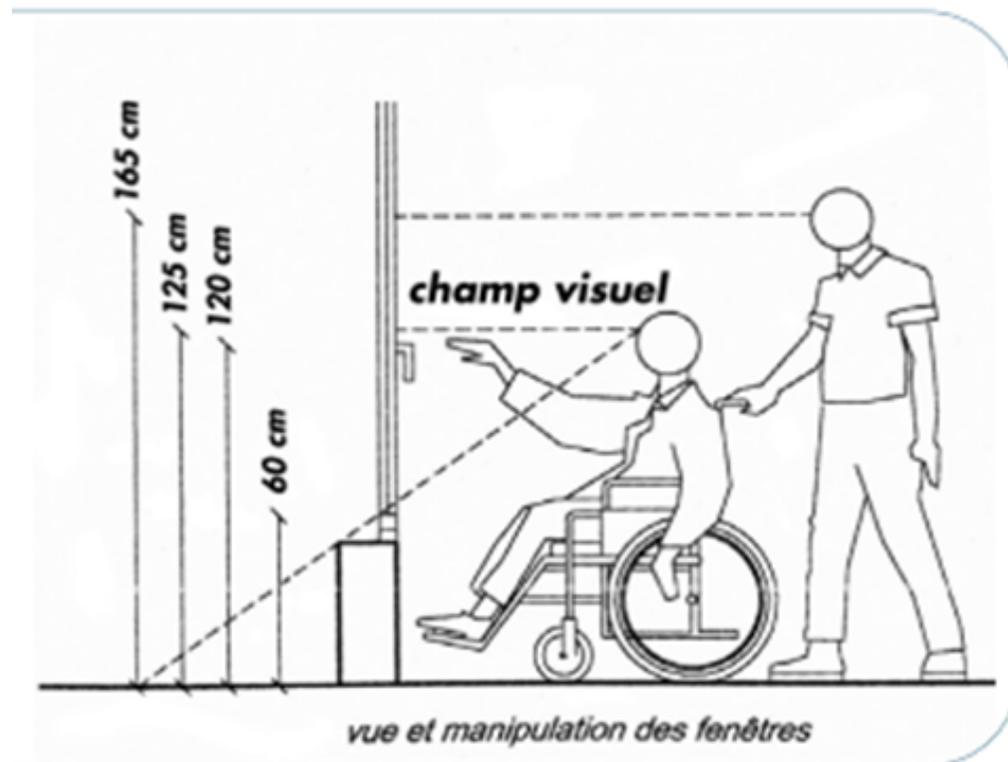
- Lit, penderie/lingerie, lavabo avec eau chaude et froide, table, fauteuil adapté, frigo, télévision, chaise, table de chevet avec tiroir et système d'éclairage accessible du lit.

## Autres exigences

- Éclairage artificiel suffisant **entre 300 et 500 Lux**, interrupteur accessible du lit.
- **Portes** extérieures et intérieures : passage libre de 85 cm minimum.
- Longueur du mur jouxtant la porte fermée : **50 cm** minimum du côté de la poignée de porte.

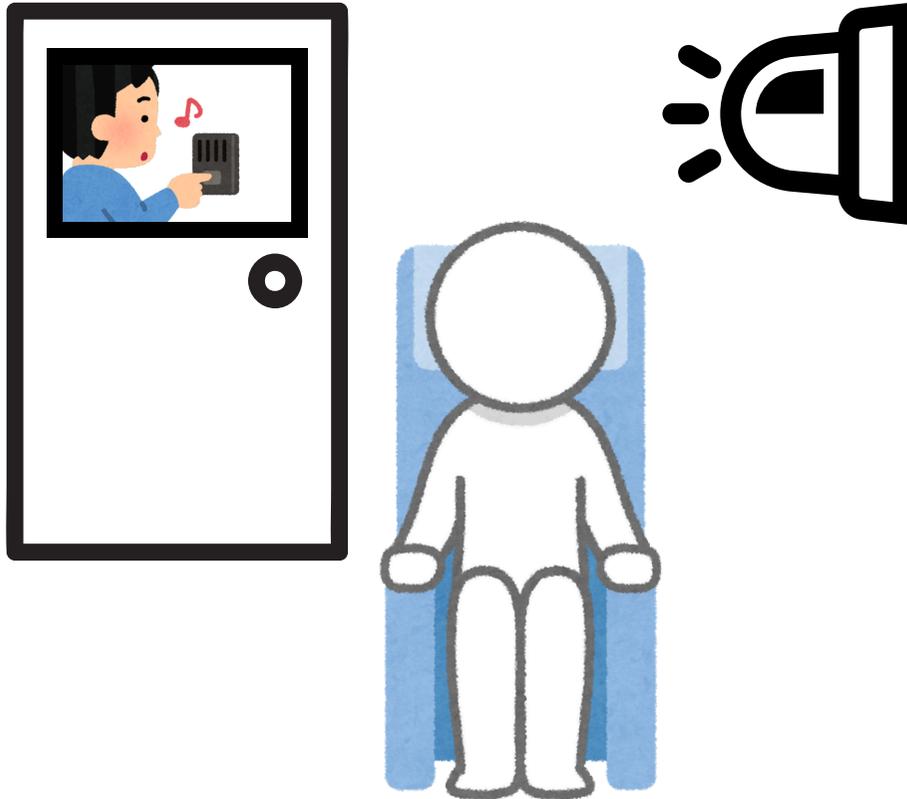
## Accessibilité des fenêtres

- Allège située à maximum 80 cm pour assurer une vue en fauteuil roulant.
- Poignée à maximum 110 cm et à plus de 50 cm d'un angle rentrant.



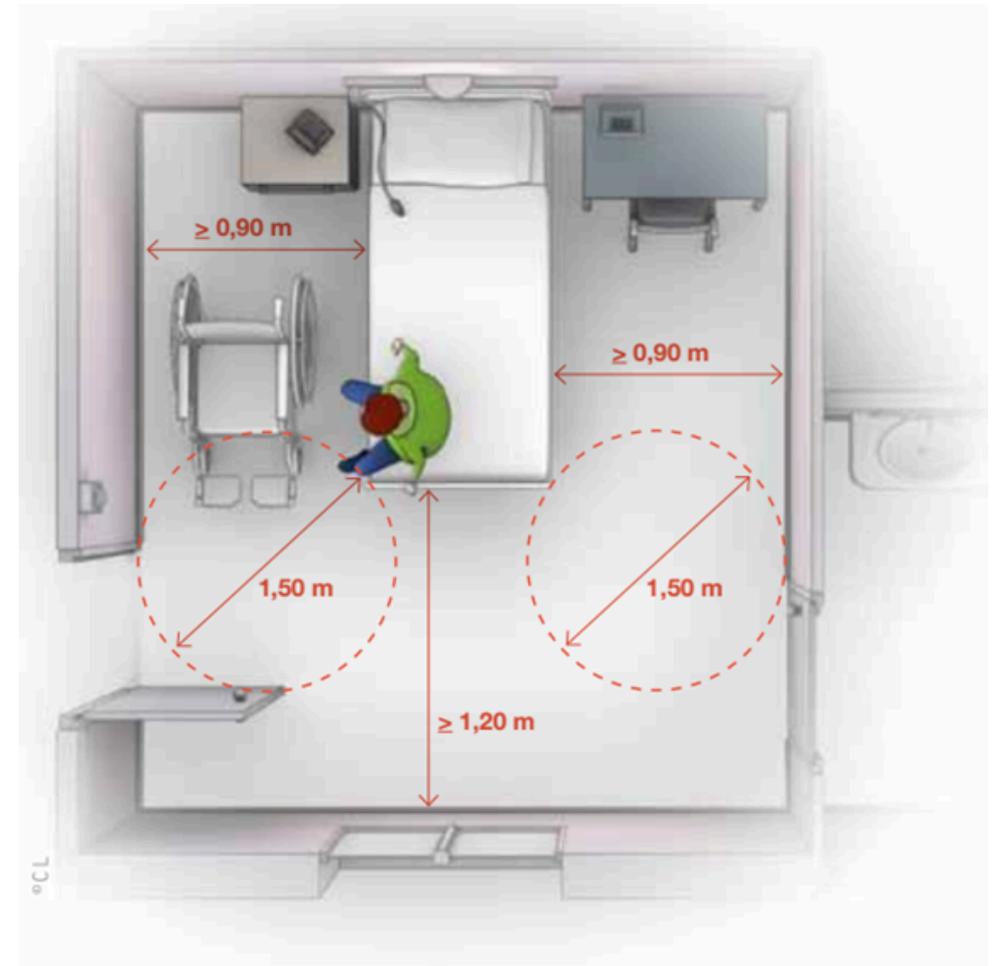
## Aménagements pour personnes sourdes ou avec difficultés de compréhensions

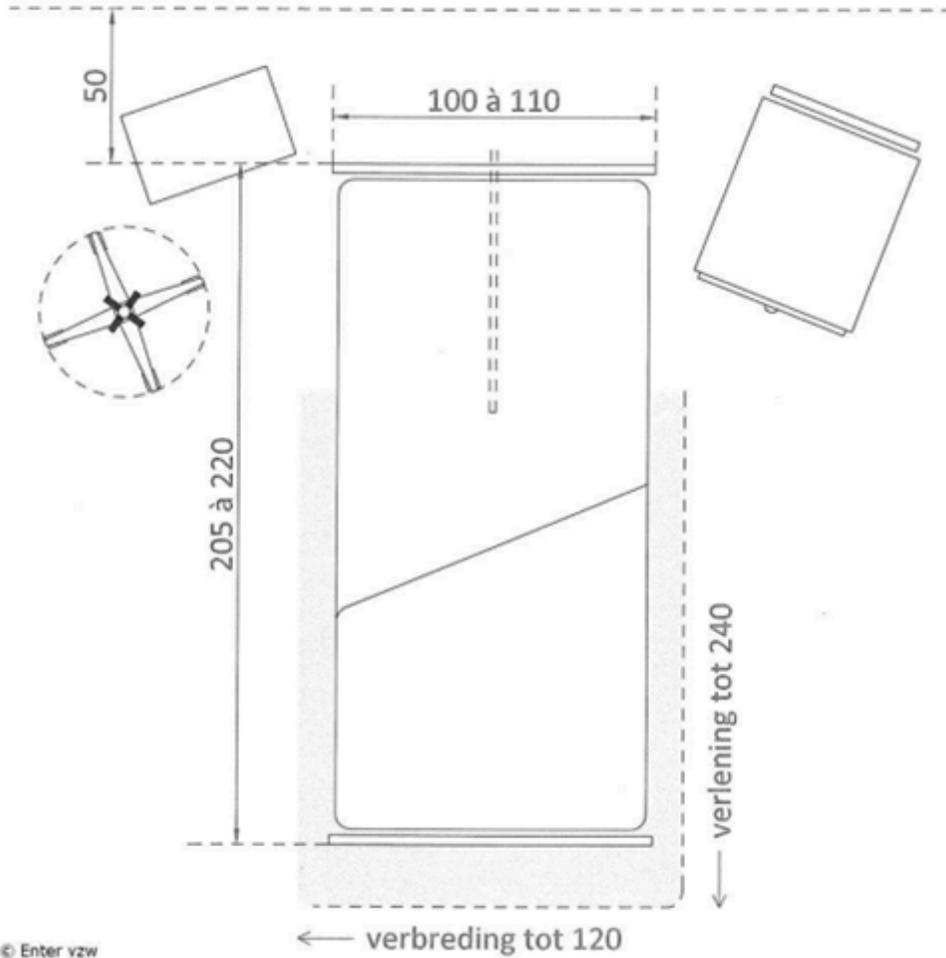
- Réveil vibrant.
- Sonnette avec flash lumineux.
- Dispositifs de communication (tablettes pour appels vidéo ou messages texte avec le personnel médical).
- Télévision avec sous-titres.



Flash lumineux lorsqu'on sonne à la porte de la chambre

## Recommandations





### Signalisation et information

- Toutes les informations doivent être accessibles et interprétables par tous :
  - Doublage visuel et auditif :
  - Texte en relief, braille.
  - Information vocale.
  - Information gestuelle.
  - Information en texte "facile à lire".
  - Doublage visuel.
  - Usage de pictogrammes.

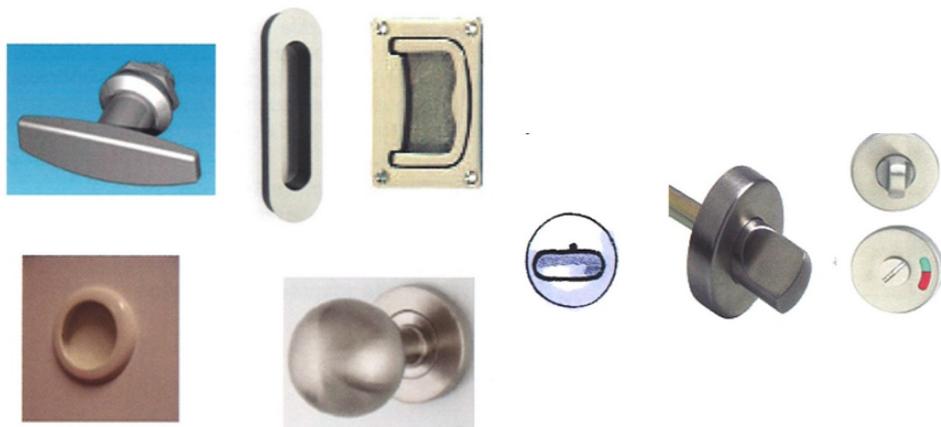


### Système d'appel et commandes patient

- Accessible depuis le lit et le fauteuil.
- Commandes situées à une hauteur et distance appropriées.

## Poignée

- Les poignées doivent être **préhensibles**.
- En forme de U ou de J.
- Diamètre : 2-3 cm.
- HT 90 cm du sol.
- Éviter poignée boule, bouton, papillon, T et bateaux.



## Lisse verticale

- Diamètre : 3-5 cm.
- HT 90 cm du sol.

## Lisse horizontale

- HT 90 cm du sol • L min. 60 cm.

## Boutons de condamnation

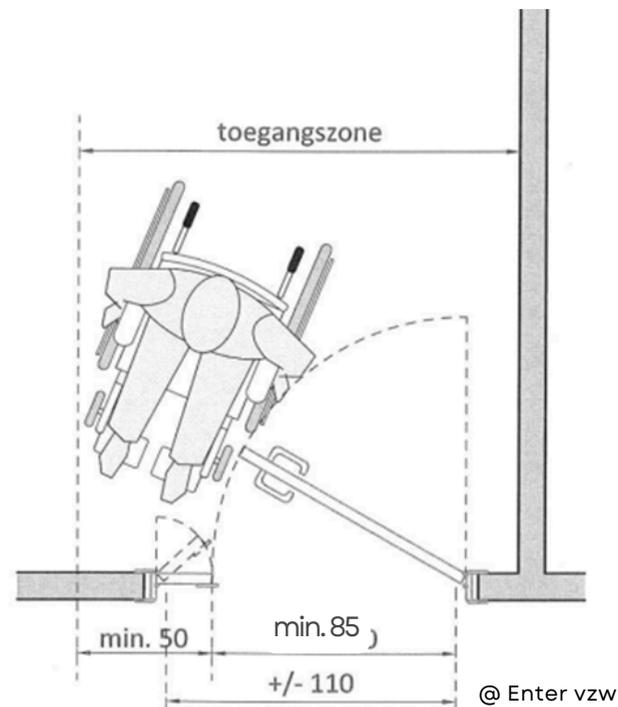
- Actionnable poing fermé.
- Déverrouillable depuis extérieur.
- Ouvert/fermé visible depuis l'extérieur.

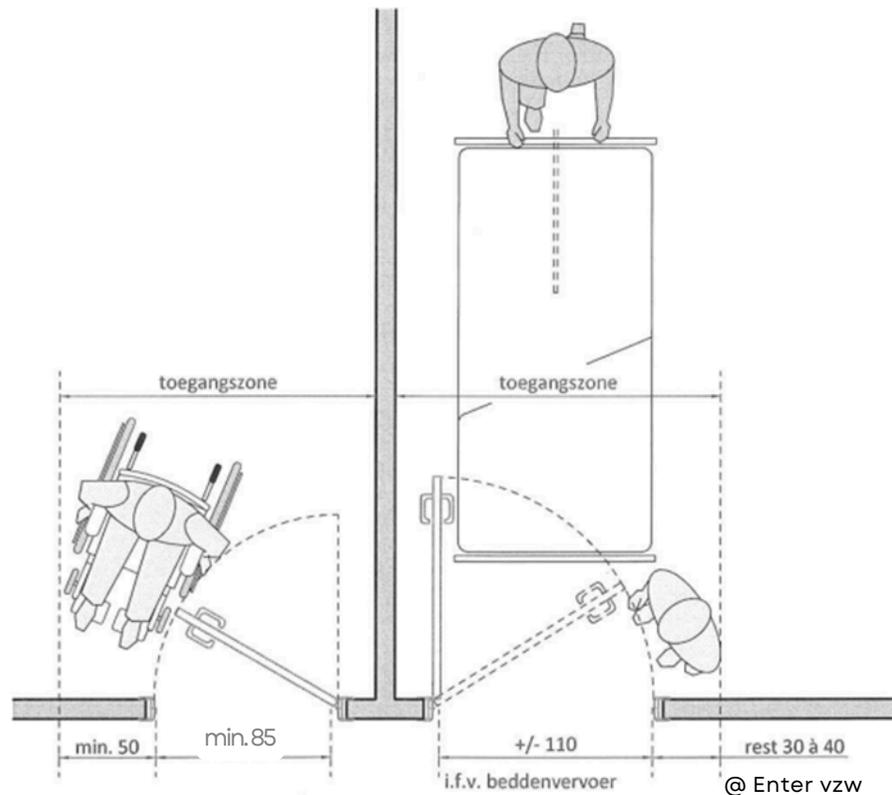
## Nombre de chambres accessibles

- Minimum **2 chambres accessibles par service** (sauf en réadaptation et gériatrie, où toutes les chambres doivent l'être).

## Accessibilité des portes

- Porte d'entrée à 2 battants avec :
  - Une feuille de porte de minimum 93 cm (permettant le passage d'un lit).
  - Un dégagement de 50 cm du côté de la poignée pour permettre à une personne en fauteuil de rentrer et sortir en autonomie.
- Privilégier les **portes automatiques**.





### Ergonomie et confort

- **Contraste des équipements** pour faciliter l'orientation.
- **Télécommande TV** avec **grandes touches contrastées**.
- Prévoir un **lève-personne** au plafond.
- **Placards** avec :
  - Verrous à clé ou système à code sonore pour les malvoyants.
  - Tringle et étagères entre **80 et 110 cm** de hauteur.
- Accessibilité des équipements :
  - Table de nuit, frigo, table et chaise doivent être accessibles depuis le lit.

- Pas d'angles coupants, prévoir des coins arrondis.



- Prévoir un **lève personne** fixé au plafond.



### Coffre-fort

- Situé à une hauteur de 80 à 110 cm du sol avec une aire de rotation de 150 cm devant.
- Clavier ergonomique :
  - Ergot de repérage et relief.
  - Contraste et touches non jointives.
  - Mode d'emploi simplifié.
  - Chiffres de 1 à 9 disposés en carré.
  - Chiffre 5 central avec repère en relief.
  - Touche 0 située sous le 8.

